

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 et statué sur l'affectation des résultats, il convient à présent de reprendre ces résultats dans le cadre du budget supplémentaire 2023.

Le budget supplémentaire du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille qui vous est présenté ci-après a pour unique finalité de permettre la reprise des résultats de la section d'investissement, à la suite du vote par l'Assemblée départementale du compte administratif 2022 et de l'affectation des résultats.

Ce budget supplémentaire n'apporte aucun autre ajustement par rapport aux prévisions initiales du budget primitif 2023 adopté le 10 février dernier.

Il s'équilibre donc en dépenses et en recettes à hauteur de 511 428,59 € s'agissant de la section d'investissement.

SECTION D'EXPLOITATION

Aucune modification n'est apportée par ce budget supplémentaire s'agissant de la section d'exploitation. Elle demeure équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 854 782,09 €, conformément aux prévisions du budget primitif 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT

S'agissant de la section d'investissement, nous retrouvons uniquement en recettes la reprise au compte 001 du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022, excédentaire à hauteur de 584 123,17 €.

Du côté des dépenses d'investissement, la seule inscription, pour un montant de 584 123,17 €, concerne le compte budgétaire 003 "Excédent prévisionnel d'investissement". Il s'agit simplement de respecter la règle de l'équilibre budgétaire et de présenter une section d'investissement votée à l'équilibre, mais cette inscription ne donnera pas lieu à une dépense réelle au cours de l'exercice 2023.

Le CDEF n'ayant pas exprimé à ce stade de besoins nouveaux, aucune modification n'est apportée aux inscriptions initiales du budget primitif 2023 pour ce qui concerne les chapitres 16 (remboursement du capital des emprunts) et 21 (réalisation de travaux courants, acquisition de matériel et mobiliers divers).

Au niveau du budget supplémentaire, la section d'investissement s'équilibre bien ainsi à hauteur de 584 123,17 € en dépenses et en recettes.

Les ajustements introduits par le budget supplémentaire 2023 du CDEF sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Dépenses d'exploitation	Pour mémoire BP 2023	BS 2023	TOTAL BP + BS 2023
Groupe 1 (charges courantes)	215 675,00 €	-	215 675,00 €
Groupe 2 (personnel)	2 339 520,90 €	-	2 339 520,90 €
Groupe 3 (charges de structure)	299 586,19 €	-	299 586,19 €
TOTAL	2 854 782,09 €	-	2 854 782,09 €

Recettes d'exploitation	Pour mémoire BP 2023	BS 2023	Total BP + BS 2023
Groupe 1 (tarification)	2 750 431,47 €	-	2 750 431,47 €
Groupe 2 (autres produits)	9 000,00 €	-	9 000,00 €
Groupe 3 (cessions et except)	-	-	-
002 Reprise de résultat	95 350,62 €	-	95 350,62 €
TOTAL	2 854 782,09 €	-	2 854 782,09 €

Dépenses d'investissement	Pour mémoire BP 2023	BS 2023	Total BP + BS 2023
16 Emprunt et dettes	7 666,68 €	-	7 666,68 €
20 Immos incorporelles	-	-	-
21 Immos corporelles	119 454,54 €	-	119 454,54 €
003 Excédent prévisionnel Inv	-	584 123,17 €	584 123,17 €
TOTAL	127 121,22 €	+ 584 123,17 €	711 244,39 €

Recettes d'investissement	Pour mémoire BP 2023	BS 2023	Total BP + BS 2023
10 Dotations, fonds divers	6 000,00 €	-	6 000,00 €
28 Amortissements des immos	121 121,22€	-	121 121,22 €
001 Reprise de résultat	-	584 123,17 €	584 123,17 €
TOTAL	127 121,22 €	+ 584 123,17 €	711 244,39 €